



Lettre d'information n°7 - février 2015

BREVES

Un nouveau délégué pour représenter la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais :

Guy Ragey, adjoint à la commune de Larajasse, déjà interlocuteur du SIMA Coise pour cette commune depuis longtemps remplace Jean Pierre Avenier démissionnaire

Equipe environnement et Insertion professionnelle : trois agents au sein de l'équipe environnement

Pour compléter l'équipe, en plus de Frédéric Reinhardt, Renaud Gerbe de Montrond les Bains et Bruno Grange de Chazelles sur Lyon ont intégré dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'insertion l'équipe du SIMA. Pendant ce contrat, le Syndicat va les accompagner afin que cette période « tremplin » soit bénéfique pour eux dans l'objectif de trouver plus tard un emploi pérenne.



Les trois agents sur les berges de la Coise à Cuzieu

Du changement au sein de la cellule rivière du SIMA Coise :

Depuis juillet 2003, **Emilie Dufaux** exerce des missions de technicienne rivière sur l'ensemble du bassin versant de la Coise.

Aujourd'hui, elle a décidé de quitter son poste pour réorienter son parcours professionnel. Ces 12 années passées au sein du syndicat ont permis d'asseoir une stabilité dans le relationnel avec tous les acteurs locaux : les riverains, principalement des agriculteurs, les pêcheurs, les élus, mais aussi tous les partenaires techniques et financiers qui accompagnent le syndicat. Cette période a permis d'assurer les missions principales qui sont confiées au syndicat, il reste néanmoins beaucoup de travail et c'est pour cela que les élus se sont rapidement mobilisés pour recruter une personne pour poursuivre les différentes tâches. **Le choix s'est porté sur Sandie Chossonnery, actuellement technicienne rivière dans une autre Région, mais qui a déjà travaillé au sein du SIMA Coise.**

A l'heure où le syndicat réalise le bilan du deuxième contrat de rivière, il ressort des différentes enquêtes que le travail réalisé par Emilie a été de qualité. Elle laisse, grâce à sa rigueur administrative dans les dossiers un outil fiable pour Sandie qui va reprendre les missions de technicienne rivière le 9 mars 2015.

Les élus et l'équipe du syndicat souhaitent à Emilie une bonne continuation dans ses nouvelles missions.

Durant la période du 13 février au 9 mars 2015, Yves Piot assurera le relais pour les dossiers en cours ou urgents.

Etude Bilan

L'étude bilan du deuxième contrat de rivière va bientôt arriver à terme. L'équipe du SIMA Coise, élus et personnels remercient toutes les personnes qui ont répondu aux questionnaires mis en ligne au cours de l'automne 2014.

La grande participation des agriculteurs (183 réponses), des maires des communes (32/32) et des écoles (75% de réponses) va contribuer à dresser un bilan du fonctionnement du SIMA Coise et de la procédure contrat de rivière et orienter une future procédure sur le bassin versant. Parallèlement, des ateliers participatifs ont permis de réunir plus de 20 élus pour dresser un bilan mais aussi pour pointer les enjeux encore d'actualité. Pour terminer, ce sont les délégués du SIMA qui ont le 20 janvier 2015 fait état des enjeux du territoire en les classant par ordre de priorité et en fixant des objectifs à atteindre. Nous serons en mesure de vous transmettre très prochainement les conclusions de cette étude.

Atelier participatif à Chazelles sur Lyon : les élus utilisent des codes couleurs pour exprimer leur opinion sur les actions du contrat.



Réalisé avec l'aide financière de :

Après 6 ans de suivi de la qualité de l'eau, un travail de synthèse à partir de l'ensemble des données recueillies de 2007 à 2013 a été réalisé.

Cette synthèse est le fruit d'un travail de long terme qui a été possible grâce au partenariat avec la société Badoit. Cette dernière a financé les analyses d'eau alors que les techniciens du SIMA ont réalisé les campagnes de prélèvements et l'analyse des données.

Ce travail réalisé en lien avec nos partenaires (Agence de l'eau Loire Bretagne, Région Rhône Alpes, Département de la Loire, Fédérations de pêche Loire et Rhône, DDT etc.) permet d'avoir une analyse objective des résultats de la qualité de l'eau.

Il permet de dresser un état des lieux de la qualité physico-chimique des eaux superficielles et de mieux connaître le fonctionnement du milieu pour tenter d'évaluer l'efficacité des actions réalisées.

Il est essentiel de mieux comprendre le fonctionnement du milieu pour proposer des actions les plus adaptées au territoire pour la reconquête de la qualité de l'eau.

Les [principaux résultats](#) sont consultables sur le site du SIMA, et l'intégralité du livret sera prochainement mise en ligne.



Nouveau « Guide des adventices »

Edité en format de poche en fin d'année 2014, le nouveau guide des adventices est le fruit d'une collaboration entre le SYMILAV (Syndicat du Lignon) et le SIMA Coise. Il est destiné aux exploitants agricoles engagés dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Ce guide permet notamment de cibler les actions de désherbage mécanique en fonction des adventices.

Le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) de la Coise retenu par la commission régionale

Du cadre régional...

La Région Rhône-Alpes, nouvel opérateur de gestion pour les fonds européens a lancé, de concert avec la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (DRAAF), un appel à projet concernant la mise en œuvre de nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Issues du nouveau Programme de Développement Rural de Rhône-Alpes, ces mesures doivent s'inscrire dans un projet de territoire : le PAEC

...Au portage local

Dès lors, le SIMA Coise entouré de nombreux partenaires techniques et financiers a préparé un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) à l'échelle du bassin versant de la Coise pour la mise en place de nouvelles Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAE C) pour les 2 années à venir.

Le syndicat, opérateur du projet, a déposé sa candidature en octobre dernier ; C'est le 22 janvier que s'est réuni le comité technique régional afin que soit présentée l'analyse technique et financière des différents PAEC déposés à l'appel à projet 2014.

33 projets ont été déposés et classés en 3 catégories :

Catégorie A : PAEC répondant aux critères de sélection, nécessitant parfois des ajustements à la marge.

Catégorie B : PAEC répondant partiellement aux critères de sélection ; certains volets doivent être précisés ou retravaillés.

Catégorie C : PAEC ne répondant pas aux critères de sélection et aux exigences du cahier des charges.

17 projets, dont le PAEC Coise, ont été retenus en catégories A, 10 projets en Catégorie B et 6 en catégorie C. Le Syndicat Intercommunal des Monts du Lyonnais (SIMOLY) a également déposé un projet sur la partie Nord des Monts du Lyonnais qui a également été reçu.

Les enjeux du PAEC Coise et les outils mobilisés

Avec la libération des quotas, et un contexte laitier difficile, les exploitations du territoire sont amenées à évoluer pour répondre à des enjeux à la fois économiques et environnementaux.

Fort de ce constat, le PAEC a été construit pour mobiliser des outils techniques et financiers pour les exploitations du territoire permettant d'accompagner ces évolutions.

Le projet repose sur la mise en place de **9 Mesures Agro-Environnementales et Climatiques**.

Ces MAEC sont de 2 types :

- ✓ Des **mesures « localisées »** ciblant une partie de l'exploitation sur des pratiques bien précises comme les mesures de réduction des herbicides par exemple.
- ✓ Des **mesures systèmes** nécessitant une évolution sur un ensemble d'éléments du système de production portant sur la totalité de l'exploitation.

En parallèle de ces mesures, **des outils techniques** pourront être proposés à chaque exploitation pour l'accompagner dans son évolution ; ces outils seront proposés au cas par cas et pourront concerner de nombreux champs technico-économiques : autonomie alimentaire, gestions des sols, efficacité économique par exemple.

L'objectif étant de soutenir financièrement des évolutions vers des systèmes économiquement viables et environnementalement durables.

Ce sont **2,7 millions d'euros** qui seront mobilisés en **aide directe pour les agriculteurs** du territoire sur la durée du PAEC 2015-2021..

Nouvelles acquisitions de matériels de désherbage mécanique

Dans le cadre de la dernière phase du 2ème contrat de rivière de la Coise et des actions pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, le SIMA Coise a choisi d'acquérir du matériel à destination des CUMA du territoire.


Les investissements ont porté sur 3 matériels différents : herse étrille avec semoir à prise de force, bineuse à maïs et faucheuse sous clôture. En fonction du matériel acquis les objectifs seront de :

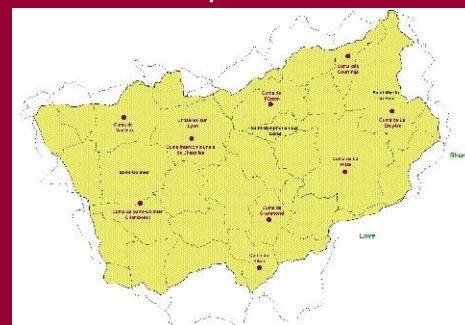
- limiter l'utilisation des herbicides
- Favoriser le désherbage mécanique des cultures
- Réduire le débroussaillage chimique des bords de champs
- Diffuser de nouvelles techniques comme le semis sous couvert

En fin d'année 2014, 8 CUMA du territoire se sont manifestées pour entrer dans cette démarche. Plusieurs rencontres ont alors été organisées avec les CUMA accompagnées de Sylvain RANCON et Thomas DEAL, les animateurs des FDCUMA de la Loire et du Rhône.

Ces rencontres ont permis d'établir les modalités de partenariat entre la CUMA et le SIMA pour la mise en œuvre de l'action, et de cibler précisément le matériel et les besoins des agriculteurs. Le choix des machines s'est fait en étroite concertation pour investir de façon efficace pour permettre l'utilisation du matériel par un maximum d'agriculteurs.

Avec la 1ère phase d'investissements de 2010, ce sont 11 matériels différents qui seront présents sur 9 CUMA réparties sur le territoire.

Cliquer  pour consulter la carte des matériels disponibles en CUMA



LE SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

L'entretien des assainissements non collectif : une nécessité à ne pas négliger.

Une multitude de systèmes d'assainissement individuel existe aujourd'hui, la palette est très variée mais tous ont un point commun plus ou moins contraignant : l'entretien. L'entretien le plus simple concerne les filières traditionnelles, il consiste simplement à nettoyer régulièrement le prétraitement :

- le préfiltre situé généralement dans la fosse doit être lavé au jet d'eau une à deux fois par an (en dehors de la fosse). Cette intervention, aussi simple et rapide soit elle, n'est pas à négliger car elle permet d'éviter un colmatage du système situé en aval (filtre à sable ou épandage).
 - la fosse (septique et toutes eaux) doit être vidangée par un professionnel tous les 4 à 8 ans environ en fonction du volume de la fosse et du nombre de personnes dans le foyer (lorsque la hauteur de boues au fond de la fosse atteint la moitié de la hauteur d'eau).
 - le bac à graisse, s'il existe, doit être écrémé aussi souvent que nécessaire et vidangé complètement lors de la vidange de la fosse.
- Les filtres compacts, notamment les filtres à coco et à laine de roche, nécessitent en plus de l'entretien de la fosse et du préfiltre, une intervention annuelle : nettoyage et/ou scarification du matériau filtrant.

Les micro-stations avec leur dépendance électrique et électronique demandent un contrat d'entretien annuel par un professionnel (pour les éléments tels que les pompes, automates, aération, électrovannes, membranes, pistons, bulleurs, ...) et la vidange est à effectuer deux fois plus souvent qu'une fosse toutes eaux traditionnelle voir plus, suivant les modèles (volume du décanteur primaire). Dès 30 % de boues, la vidange devient nécessaire.



Sans un entretien suivi et rigoureux, c'est l'ensemble de l'installation d'assainissement qui en souffrira. Cela se caractérisera soit par une obligation de réfection complète du système (changement du média (matériau) filtrant à cause d'un colmatage par exemple) soit par une perturbation du fonctionnement général induisant un rejet non conforme dans l'environnement.

Rappels : Depuis 2009, le SIMA Coise organise des campagnes de vidanges groupées pour avoir des tarifs intéressants et encourager la vidange des fosses par un vidangeur agréé (tarifs et modalités sur sima-coise.fr ou contacter les techniciens ANC Karine Aubry ou Joël Souvignet au 04 77 94 49 61)

Retrouvez
toutes ces
informations sur
notre site :
www.sima-coise.fr

SIMA Coise
Syndicat Interdépartemental Mixte
pour l'Aménagement de la Coise et de ses affluents

Pôle des services 1 passage du Cloître - 42330 SAINT GALMIER
Téléphone : 04 77 52 54 57 - Télécopie : 04 28 04 03 46 - Email : contact@sima-coise.fr